

Centre-ville de Grenoble : 15 actions « pour sa vitalité »

À quelques jours du lancement de Capitale verte européenne, la Ville de Grenoble a présenté 15 priorités pour l'année 2022. Le but annoncé : contribuer à la vitalité du centre-ville.

C'est en référence au très prochain lancement de Grenoble Capitale verte 2022 que la municipalité de Grenoble a présenté son plan intitulé "15 actions pour la vitalité du cœur de ville". Et c'est aussi en s'appuyant sur un constat contrasté : « Le commerce de proximité, et plus largement l'économie locale, ont été durement éprouvés par la crise sanitaire venue s'ajouter à des menaces structurelles de l'e-commerce et des nouveaux centres commerciaux. Le commerce en ligne a atteint 13,1 % des produits vendus en France en 2020. Toutefois, le taux de vacance commerciale au centre-ville de Grenoble est retombé à 7 % (99 vacants + 6 en travaux sur 1 490 locaux recensés). Le taux de vacance était de 7,9 % en automne 2020 et de 10 % en mars 2019. Soit une baisse de trois points en deux ans et demi. »

Alors quelles sont donc ces 15 mesures ?

- « Poursuivre l'agrandissement du cœur de ville engagé avec Cœurs de Ville Cœurs de Métropole, en accompagnant le projet de foncière commerciale métropolitaine. » Ce dispositif est censé permettre de lutter contre la vacance commerciale en achetant, rénovant et louant des locaux. Il devrait être déployé sur deux sites prioritaires à Grenoble : le cours Berriat (entre Jean-Jaurès et square des Fusillés) et le secteur Chenoise-Renaudon-Lionne-Très Cloîtres.

- « Renforcer les animations en lien avec LabelVille et Grenoble Alpes Métropole autour de temps forts avec, entre autres, la préparation d'un Marché de Noël capitale verte 2022. »

- « Accompagner les projets privés structurants : lancement en 2022 des travaux pour une future halle gourmande dans l'Orangerie de Grenoble, et un lieu d'hébergement/restauration The Babel community qui devrait ouvrir au deuxième semestre 2022 dans l'ancien institut Dolomieu. »

- « Déployer à chaque Noël une campagne de sensibilisation



Malgré la crise sanitaire, le taux de vacance commerciale à Grenoble est tombé à 7 %. Photo Le DL/Sophie RODRIGUEZ

à l'achat local. »

- « Poursuivre l'expérience du Pop'up République et lancer des travaux sur les locaux attenants dans une logique similaire (commerce, conciergerie ou logistique urbaine). »

- « Adhésion au premier trimestre de la Ville de Grenoble à l'association Centre-ville en mouvement afin de s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. »

- « Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture au printemps d'une Recyclerie sportive dans l'ancienne

maison de la montagne, afin de favoriser le réemploi et la réparation de matériel sportif. »

- « Accompagner la création du Parcours des arts, un parcours artisans organisé par le collectif Symp'art. »

- « Développer, au côté de Grenoble Alpes Métropole, la logistique urbaine de proximité afin de limiter les nuisances pour les riverains et l'impact du commerce sur le climat. »

- « Finaliser avec Grenoble Alpes Métropole les travaux des rues Bressieux et Voltaire, avec

des espaces apaisés et végétalisés. Poursuivre aussi la rénovation de l'hôtel Lesdiguières et livrer un nouveau parvis des droits de l'homme pour accueillir les délégations dans le cadre de Grenoble Capitale verte. »

- « Poursuivre en 2022 avec la Métropole des études et de la concertation pour embellir le quartier Notre-Dame Sainte-Claire Antiquaires avec des travaux d'embellissement prévus début 2023. La pose de bornes pneumatiques aura lieu à l'été 2022 pour renforcer le respect de la piétonisation du secteur. »

- « Mettre en place au printemps un nouveau référentiel terrasses pour qu'elles soient plus harmonisées et clarifier le processus d'attribution. »

- « Aborder les enjeux de vitalité de proximité au sein des Assises de la nuit. »

- « Poursuivre et renforcer les actions de respect de la zone piétonne. »

- « Un travail d'accompagnement et d'accès aux droits des livreurs à vélo est en cours. Une salle est mise à disposition une fois par semaine à l'association qui s'est constituée. »